

## ASSOCIATION DE LA MAIN TENDUE

\*\*\*\*\*

### RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES MEMBRES

\*\*\*\*\*

**Exercice 2022**

\*\*\*\*\*

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint  
à l'assemblée générale ordinaire  
des membres de  
**l'Association de la Main Tendue, Genève**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Association de la Main Tendue pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

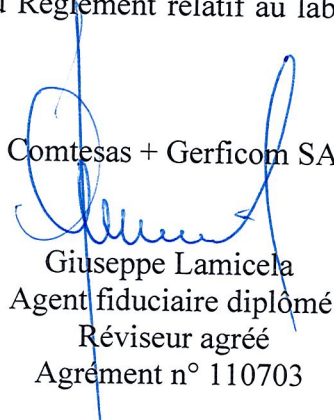
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux normes RPC (plus particulièrement la norme RPC 21) et aux exigences légales, incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse, aux statuts, à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) et à l'application des normes RPC lors de l'établissement des états financiers.

En outre, nous attestons que les dispositions de la Fondation Zewo, à contrôler selon les dispositions explicatives concernant l'art. 21 du Règlement relatif au label de qualité Zewo, sont respectées.

Comtesas + Gerficom SA



Giuseppe Lamicela  
Agent fiduciaire diplômé  
Réviseur agréé  
Agrément n° 110703

Genève, le 23 mars 2023

GL/as/4 ex.

Annexes : - comptes annuels  
(bilan total CHF 365'206.52, compte de résultat, annexe)

**ASSOCIATION LA MAIN TENDUE****Genève**

Bilan au 31 décembre 2022 avec comparatif de l'exercice précédent

	<i>Annexe</i>	31.12.2022	31.12.2021
		CHF	CHF
<b>ACTIF</b>			
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Liquidités		360'061.10	361'939.99
Comptes de régularisation actifs	3	5'145.42	13'233.10
<b>Total de l'Actif circulant</b>		<u>365'206.52</u>	<u>375'173.09</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<u><u>365'206.52</u></u>	<u><u>375'173.09</u></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>CAPITAUX ETRANGERS</b>			
<b>ENGAGEMENTS A COURT TERME</b>			
Autres dettes à court terme	4	203.50	14'342.30
Subventions non dépensées à restituer		8'239.85	4'243.20
Comptes de régularisation passifs	5	25'283.45	26'145.00
<b>Total des Engagements à court terme</b>		<u>33'726.80</u>	<u>44'730.50</u>
<b>CAPITAL DE L'ORGANISATION</b>			
Capital libre	6	139'208.05	139'208.05
Fonds de régulation		164'686.10	177'029.10
Part de subvention non dépensée		14'205.44	0.00
Résultat de l'exercice		13'380.13	14'205.44
<b>Total Capital de l'organisation</b>		<u>331'479.72</u>	<u>330'442.59</u>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<u><u>365'206.52</u></u>	<u><u>375'173.09</u></u>

**ASSOCIATION LA MAIN TENDUE**  
**Genève**

Compte d'Exploitation au 31 décembre 2022 avec comparatif de l'exercice précédent

	<i>Annexe</i>	2022 CHF	2021 CHF
<u>Produits</u>			
Subvention Etat de Genève		143'093.00	143'093.00
Donations reçues	7	326'109.21	357'690.87
Produits de prestations	8	113'163.60	82'066.10
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>582'365.81</b>	<b>582'849.97</b>
<u>Charges</u>			
Contribution annuelle La Main Tendue CH		(21'079.00)	(19'582.00)
<b>Charges de personnel</b>			
Salaires et charges sociales		(389'949.75)	(408'011.40)
Cours, formations bénévoles		(48'755.56)	(28'796.03)
		<b>(438'705.31)</b>	<b>(436'807.43)</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Frais de fonctionnement	9	(24'255.13)	(20'402.10)
Frais d'administration	10	(7'326.54)	(7'331.24)
Loyers et charges de locaux	11	(36'186.05)	(34'930.30)
Frais de promotion	12	(17'318.60)	(18'198.93)
Frais de collecte de fonds	13	(19'071.70)	0.00
Charges informatiques		(15'034.70)	(5'541.35)
Frais de révision		(3'231.00)	(3'231.00)
		<b>(122'423.72)</b>	<b>(89'634.92)</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>(582'208.03)</b>	<b>(546'024.35)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>157.78</b>	<b>36'825.62</b>
Résultat financier		(322.10)	(540.40)
Variation du fonds de régulation	6	12'343.00	(21'486.00)
Produits divers		5'198.10	3'649.42
<b>Résultat avant attribution</b>		<b>17'376.78</b>	<b>18'448.64</b>
Dissolution/Constitution provision pour subventions non dépensées à restituer		(3'996.65)	(4'243.20)
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>13'380.13</b>	<b>14'205.44</b>

## ASSOCIATION LA MAIN TENDUE

Genève

Annexe relative aux comptes au 31 décembre 2022

---

### 1. Informations générales

#### 1.1. Comité de l'Association (Organe)

	<i>Fonction</i>
Henry Morgan	Président
Philippe Dunant	Vice-président
Olivia Fauchier-Magnan	Trésorière
Bérangère Daiber-Porot	Membre
Nicolas Kerguen	Membre
Barbara Kraus Tunik	Membre
Eliane Pasche	Membre
Dominique de Saint-Pierre	Membre
Marie Turrettini	Membre

Les membres du comité n'ont perçu aucune indemnité en 2022.

#### Organe de révision

Comtesas + Gerficom SA  
9, route des Jeunes  
1227 Les Acacias

#### 1.2. Tenue de la comptabilité

LO PATRIMONIA S.A.  
Rue de Saussure 6  
1204 Genève

#### 1.3. Statut fiscal

L'Association est exonérée des impôts sur le bénéfice et le capital pour une durée de 10 ans à compter de l'exercice 2013 selon lettre de l'AFC du 29.11.2013.

### 2. Principes comptables

#### 2.1. Général

Les états financiers ont été préparés en accord avec les exigences du Code suisse des Obligations (Art. 957 à 963b CO). Depuis le 1er janvier 2015, les comptes annuels sont établis conformément aux nouvelles dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). En outre, tous les encours à la date de clôture sont pris en considération.

Conformément au point 27 de Swiss GAAP RPC 21, l'association renonce à établir un tableau de flux de trésorerie.

L'exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

#### 2.2. Monnaie de référence

La comptabilité est tenue en francs suisses.

#### 2.3. Conversion des monnaies étrangères

En 2022, aucune écriture n'a été comptabilisée en monnaies étrangères.

**ASSOCIATION LA MAIN TENDUE**

Genève

Annexe relative aux comptes au 31 décembre 2022

2.4. Répartition Zewo

Charges	Adminis- tration	Collecte de fonds	Frais de projets	Adminis- tration	Collecte de fonds	Frais de projets
Contributions versées à l'association faitière	10'540	-	10'540	9'791	-	9'791
Dépenses stratégiques	5'754	5'353	63'240	3'476	3'231	38'193
Charges de personnel	44'844	60'052	285'054	47'078	62'771	298'162
Charges matérielles	30'221	-	30'221	27'666	-	27'666
RP / Publicité	-	36'390	-	-	18'199	-
	16%	17%	67%	16%	15%	68%

# ASSOCIATION LA MAIN TENDUE

Genève

Annexe relative aux comptes au 31 décembre 2022

	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
<b>3. Comptes de régularisation actifs</b>		
Produits à recevoir	4'650.00	13'033.10
Charges payées d'avance	495.42	200.00
	<u>5'145.42</u>	<u>13'233.10</u>
<b>4. Autres dettes à court terme</b>		
Charges sociales	191.80	1'601.30
Prévoyance professionnelle	0.00	12'741.00
Impôt source	11.70	0.00
	<u>203.50</u>	<u>14'342.30</u>
<b>5. Comptes de régularisation passifs</b>		
Don Loterie Romande reçu d'avance	23'000.00	23'000.00
Charges à payer	2'283.45	1'645.00
Produits reçus d'avance	0.00	1'500.00
	<u>25'283.45</u>	<u>26'145.00</u>
<b>6. Capitaux propres</b>		
Fonds de régulation au 01.01.2022	177'029.10	155'543.10
Attribution	70'000.00	110'000.00
Dissolution 1/3	(82'343.00)	(88'514.00)
	<u>164'686.10</u>	<u>177'029.10</u>
<p>En 2011, l'association a créé un fonds de régulation en vue d'atténuer les conséquences de fluctuations importantes de recettes extraordinaires sur le fonctionnement de l'association.</p>		
<b>Tableau de variation du capital</b>		
Capital libre	153'413.49	139'208.05
Fonds de régulation	164'686.10	177'029.10
Résultat de l'exercice	13'380.13	14'205.44
Total du capital de l'organisation au 31.12.2022	<u>331'479.72</u>	<u>330'442.59</u>
<b>7. Donations reçues</b>		
Don des Mairies	16'550.00	19'350.00
Dons personnes morales	206'667.00	211'767.00
Dons personnes physiques	79'892.21	103'573.87
Don Loterie Romande	23'000.00	23'000.00
	<u>326'109.21</u>	<u>357'690.87</u>

# ASSOCIATION LA MAIN TENDUE

Genève

Annexe relative aux comptes au 31 décembre 2022

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
<b>8. Produits de prestations</b>		
Dons reçus manifestation	38'750.00	0.00
Sponsoring manifestation	24'200.00	0.00
Mandat PILDJ - Grea	25'000.00	25'000.00
LMT CH - Doublement des lignes	15'474.00	46'036.10
LMT CH - Hotline + tests VIH	2'919.60	0.00
Formation externe	6'820.00	11'030.00
	<u>113'163.60</u>	<u>82'066.10</u>
<b>9. Frais de fonctionnement</b>		
Matériel et mobilier de bureau	9'921.38	5'002.20
Frais de bénévoles et associatifs	5'377.30	6'341.10
Frais d'envoi	1'354.45	914.80
Achat de matériel et catering	7'602.00	8'144.00
	<u>24'255.13</u>	<u>20'402.10</u>
<b>10. Frais d'administration</b>		
Frais de téléphone	6'621.74	6'626.54
Assurance	704.80	704.70
	<u>7'326.54</u>	<u>7'331.24</u>
<p>Les frais de téléphone liés aux postes fixes sont pris en charge en totalité par Swisscom. Ils représentent pour 2022 la somme de CHF 4'166,-.</p>		
<b>11. Loyers et charges de locaux</b>		
Loyers	31'606.20	31'606.20
Eau-électricité	4'579.85	3'324.10
	<u>36'186.05</u>	<u>34'930.30</u>
<b>12. Frais de promotion</b>		
Frais de déplacement et représentation	1'476.58	227.50
Frais de graphisme, annonces et impressions	15'842.02	17'971.43
	<u>17'318.60</u>	<u>18'198.93</u>

## 13. Frais de collecte de fonds

Afin de récolter des fonds, le Comité a organisé un spectacle au profit de l'Association qui a eu lieu le 29 septembre 2022. Les frais d'organisation se sont élevés à CHF 19'071,70. Cet événement a permis de récolter la somme de CHF 62'950,- (2021: CHF 0).

## 14. Evaluation des risques

Une évaluation des risques liés à l'activité de l'Association a été réalisée. Cette dernière a été approuvée par le Comité lors de sa séance du 26 janvier 2023.

## 15. Evénements postérieurs à la date du clôturé

Aucun événement majeur n'est survenu après la date de clôture du bilan.